



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES BUDGETS 2020

Résultats de septembre 2020

Sommaire

1. Présentation : les résultats de l'enquête sur les impacts Covid sont complétés par une analyse des balances comptables

- a. L'enquête auprès des établissements RCE
- b. L'analyse des balances comptables

2. Contexte : la crise sanitaire intervient alors que la santé financière des établissements est globalement satisfaisante

- a. Des marges de manœuvre renforcées
- b. Des réserves en augmentation depuis 2015
- c. Des réserves en partie disponibles

3. Résultats : les économies couvrent globalement les dépenses supplémentaires

- a. Les résultats de l'enquête auprès des établissements
- b. Les résultats de l'analyse des balances comptables
- c. Impacts sur les trésoreries

1. L'évaluation des impacts financiers de la crise sanitaire repose sur une enquête auprès des établissements complétée par une analyse des balances comptables

a. L'enquête auprès des établissements RCE

Objectif

A la suite de deux évaluations partielles en mai et en juin, la nouvelle enquête permet d'avoir des données **actualisées** et **représentatives** afin de préparer :

- les négociations du **schéma de fin de gestion** avec la direction du budget
- les échanges entre les rectorats et les établissements dans le cadre du **dialogue stratégique et de gestion**.

Périmètre

L'enquête s'adresse à l'**ensemble des établissements RCE** ainsi qu'à quatre établissements non-RCE :

- l'établissement public du musée du quai Branly
- la fondation nationale des sciences politiques
- l'institut national des sciences appliquées de Lyon
- le Museum national d'histoire naturelle

Retours

Au 1^{er} octobre 2020, **101 établissements** ont répondu sur 104 interrogés, soit un taux de retour de 97%.

Sur l'ensemble des établissements sous tutelle du ministère, cet échantillon représente :

- **85%** des dépenses de fonctionnement et d'investissement
- **93%** de la masse salariale
- **92%** des recettes

Une nouvelle remontée attendue le **30 octobre 2020** permettra d'évaluer l'impact sur 2021.

b. L'analyse des balances comptables (1/1)

Objectif

Evaluer l'impact **effectivement constaté** dans les comptes des établissements en comparant le niveau des charges enregistré entre **mars et juillet 2020** avec celui constaté sur la même période en 2019.

Périmètre

- L'exercice a été réalisé uniquement sur les **charges de fonctionnement courantes** (hors personnel). La nomenclature comptable sur les produits étant moins précise, l'exercice n'a pu être réalisé sur les produits.
- Les données sont issues des **balances mensuelles** déposées par les agents comptables dans l'EPN de la DGFIP.

Retours

- Les résultats portent sur un panel de **71 établissements** (46 universités et 25 écoles d'ingénieurs) dont les balances sont disponibles entre mars et juillet sur les années 2019 et 2020.
- Cet échantillon représente **44 % du budget total de fonctionnement** (hors personnel) des établissements du P150.

Cet exercice sera actualisé avec les remontées des balances mensuelles des mois d'août et septembre.

2. La crise sanitaire intervient alors que la santé financière des établissements est globalement satisfaisante

a. Des marges de manœuvre renforcées

L'étude des comptes financiers 2019 montre que la situation financière nationale des établissements RCE continue de se renforcer. L'accroissement des principaux indicateurs traduit une amélioration des marges de manœuvre des établissements.

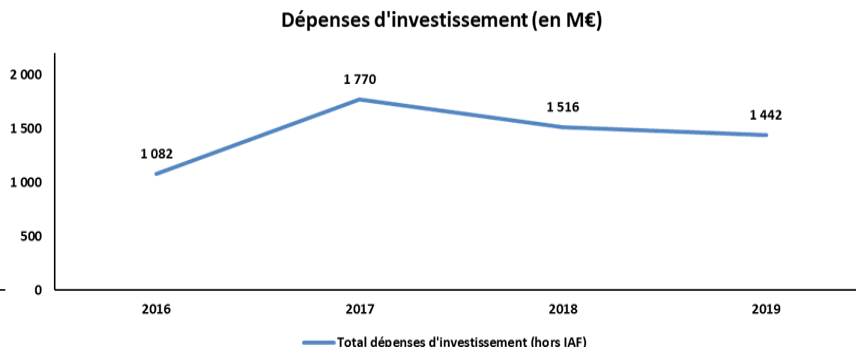
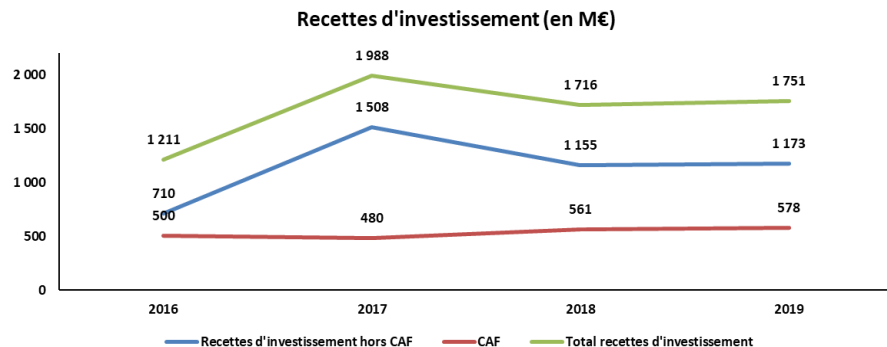
- Entre 2016 et 2019, le résultat comptable passe de 173 M€ à 288 M€ (+66,5%).
- En 2019, cette progression est due à une augmentation des produits (+372 M€), en particulier des ressources propres (+290 M€), plus importante que celle des charges (+339 M€)

| M€ | CF 2016 | CF 2017 | CF 2018 | CF 2019 | Δ 2019/2018 | Δ 2019/2016 |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|-------------|-------------|
| Solde budgétaire | ND | 115 | 150 | 166 | 10,9% | - |
| Résultat | 173 | 181 | 255 | 288 | 12,9% | 66,5% |
| Capacité d'autofinancement | 500 | 480 | 561 | 578 | 3,0% | 15,6% |

b. Un fonds de roulement en augmentation depuis 2016

Les **marges de manœuvre supplémentaires** dégagées se traduisent par une **hausse du fonds de roulement** et, par conséquent, de la trésorerie.

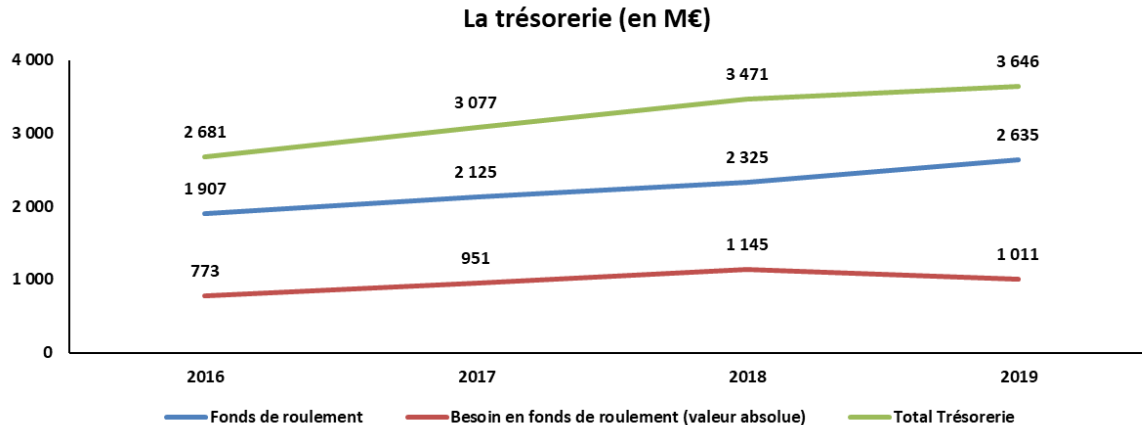
- Entre 2016 et 2019, le niveau de FDR passe de 1,9 Md€ (49 jours) à 2,63 Md€ (64 jours), soit +13,3%.
- 80% des dépenses d'investissement sont couverts par des financements extérieurs.
- L'écart entre les ressources et les emplois (309 M€) abonde le FDR.



Une trésorerie en augmentation depuis 2016

Malgré un ralentissement sur la dernière année, la trésorerie des établissements RCE a continuellement progressé, passant de 2,68 Mds € (ou 69 jours) en 2016 à 3,65 Mds € (ou 88 jours) en 2019. Cela s'explique par :

- l'augmentation du fonds de roulement, qui représente 70% de la trésorerie ;
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement négatif.



c. Un tiers de ces réserves est disponible

| | 2018 | | 2019 | | Evolution 2018 - 2019 |
|--|----------------------|-------------|----------------------|-------------|-----------------------|
| Fond de roulement global | 2 292 941 898 | 100% | 2 657 720 804 | 100% | 364 778 906 |
| Provisions | 260 061 833 | 11% | 280 833 901 | 11% | 20 772 068 |
| Emprunts et dettes assimilées | 77 981 836 | 3% | 99 378 373 | 4% | 21 396 536 |
| Restes à réaliser sur contrats et conventions de recherche | 27 461 633 | 1% | 35 611 320 | 1% | 8 149 687 |
| Opérations pluriannuelles d'investissement | 913 611 196 | 40% | 999 048 979 | 38% | 85 437 782 |
| Excédents relatifs à la formation continue | 41 265 838 | 2% | 46 020 973 | 2% | 4 755 135 |
| FDR des structures autonomes | 130 773 487 | 6% | 114 237 243 | 4% | - 16 536 244 |
| Créances supérieures à 2 ans non provisionnées | 71 894 568 | 3% | 60 259 347 | 2% | - 11 635 222 |
| Réserve de financement de trésorerie | 99 919 707 | 4% | 96 657 125 | 4% | - 3 262 582 |
| Total FDR non disponible | 1 622 970 100 | 71% | 1 732 047 260 | 65% | 109 077 160 |
| Total FDR disponible | 669 971 798 | 29% | 925 673 544 | 35% | 255 701 746 |
| Réserve prudentielle | 599 935 721 | | 624 847 557 | | 24 911 836 |
| Total FDR réellement disponible | 70 036 077 | | 300 825 987 | | 230 789 910 |

3. Les économies résultant de la crise couvrent globalement les dépenses supplémentaires

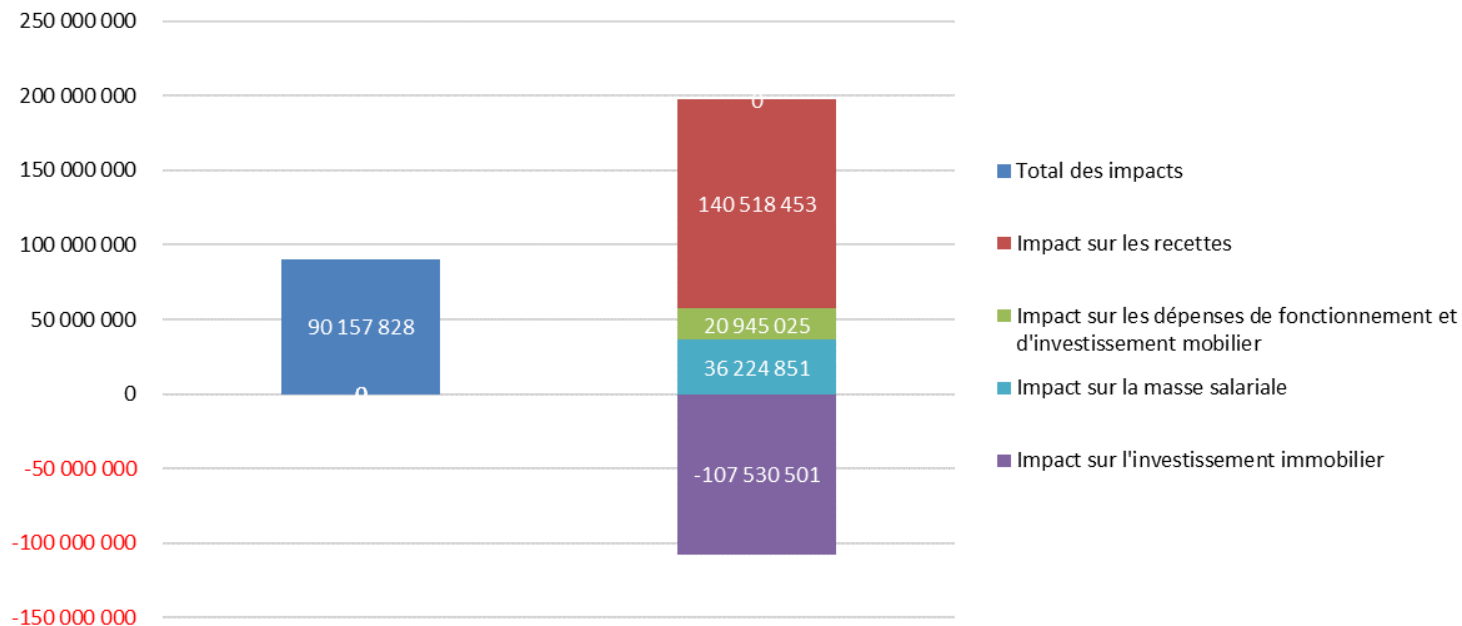
a. Synthèse des résultats de l'enquête auprès des établissements

| CP en M€ | Surcoûts bruts | Economies brutes | Total brut 2020 | Total extrapolé 2020 |
|--|----------------|------------------|-----------------|----------------------|
| Total des impacts | 345 | -242 | 104 | 90 |
| Impact sur les recettes | 159 | -15 | 144 | 141 |
| Impact sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement mobilier | 116 | -98 | 18 | 21 |
| Impact sur l'investissement immobilier | 21 | -112 | -92 | -108 |
| Impact sur la masse salariale | 50 | -16 | 34 | 36 |

| | Nombre d'établissements surcoûts > économies | Nombre d'établissements surcoûts < économies |
|--|---|---|
| Total hors recettes et investissements immobiliers | 76 | 25 |
| Total hors recettes | 59 | 42 |
| Total | 76 | 25 |

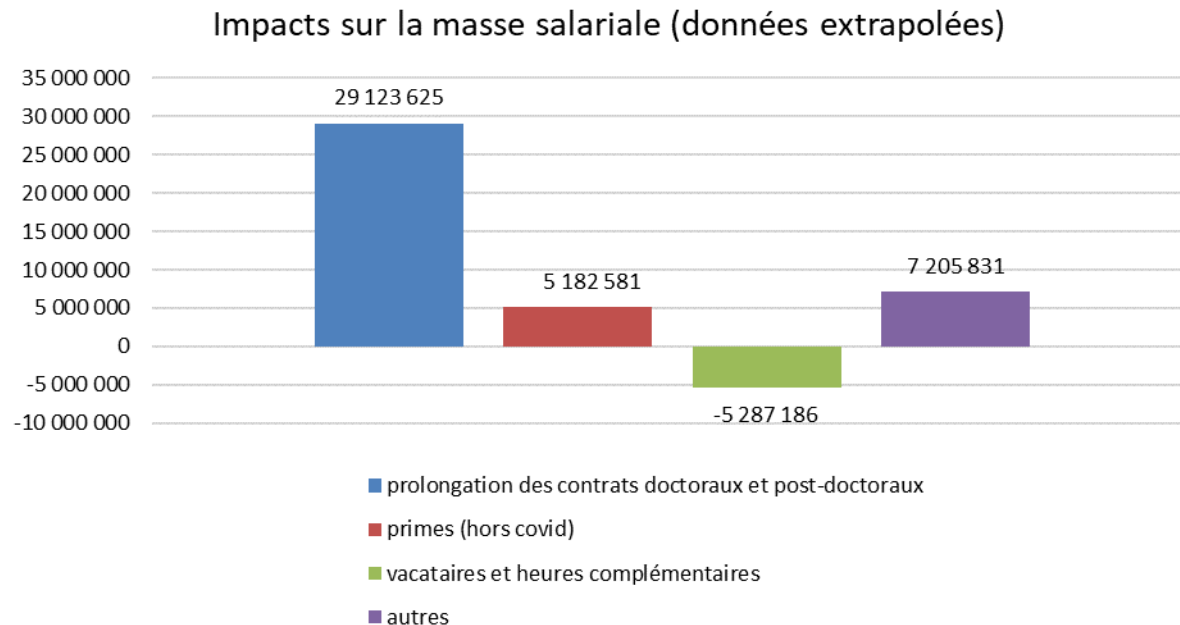
Synthèse des résultats

Impacts de la crise sanitaire (données extrapolées)



Impacts sur la masse salariale

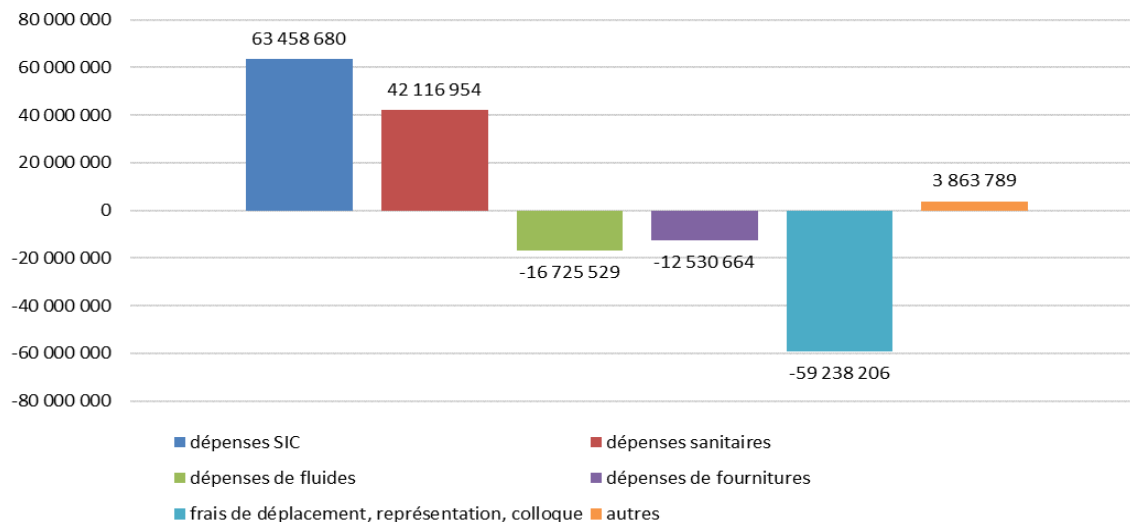
| Impacts sur la masse salariale (CP en M€) | |
|--|-----|
| Surcoûts bruts | 50 |
| Economies brutes | -16 |
| Total brut | 34 |
| Total extrapolé | 36 |



Impacts sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement mobilier

| Impacts sur les dépenses de fonctionnement (CP en M€) | |
|---|-----------|
| Surcoûts bruts | 116 |
| Economies brutes | -98 |
| Total brut | 18 |
| Total extrapolé | 21 |

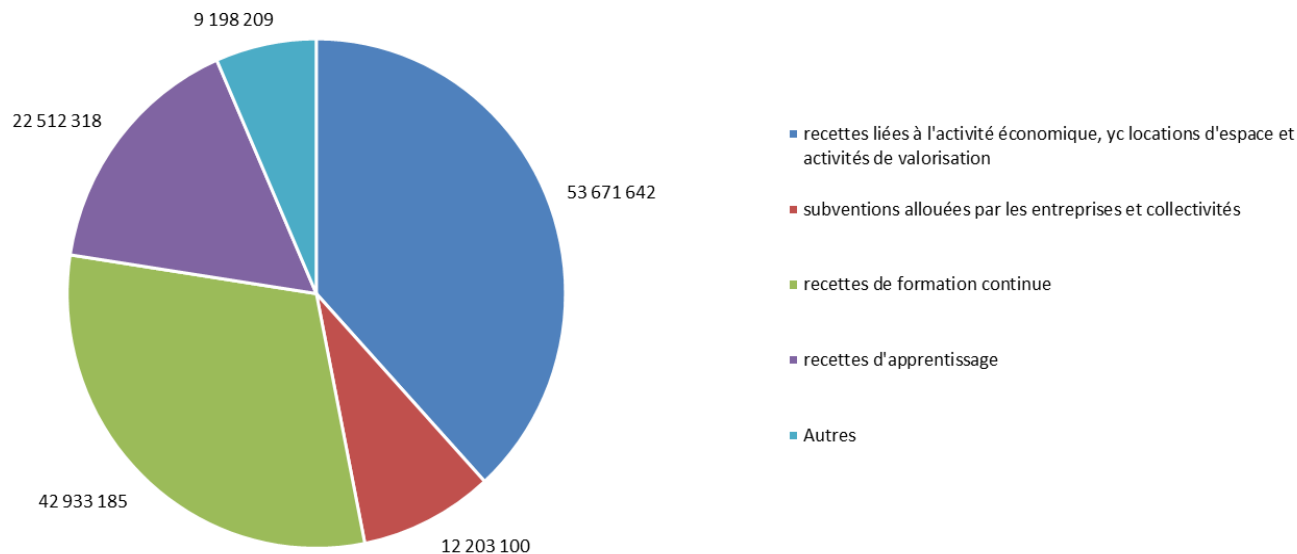
Impacts sur le fonctionnement et l'investissement mobilier
(données extrapolées)



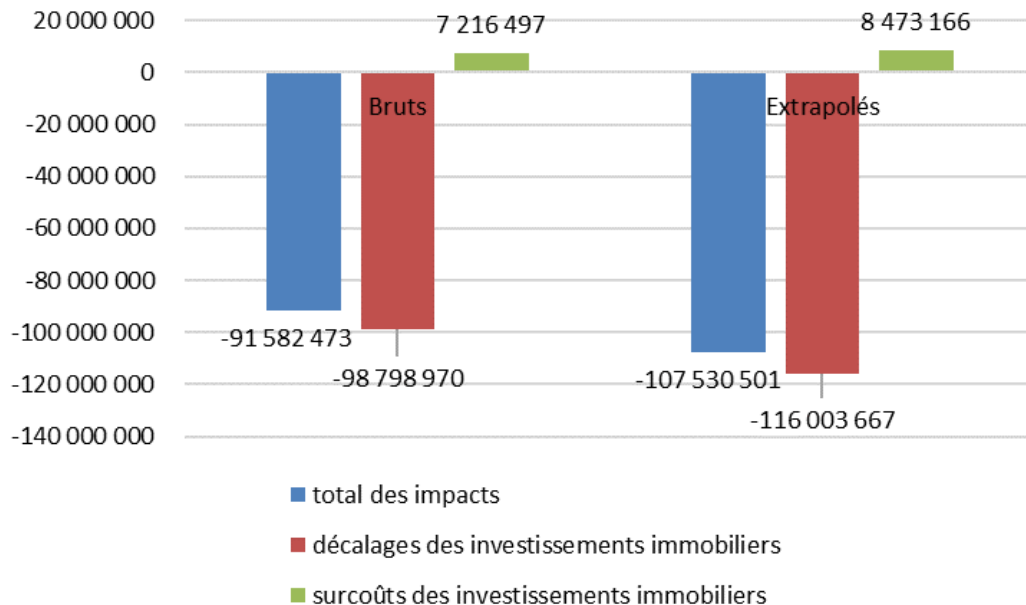
Impacts sur les recettes

| Impacts sur les recettes (CP en M€) | |
|--|-----|
| Surcoûts bruts | 159 |
| Economies brutes | -15 |
| Total brut | 144 |
| Total extrapolé | 141 |

Impacts sur les recettes (données extrapolées)



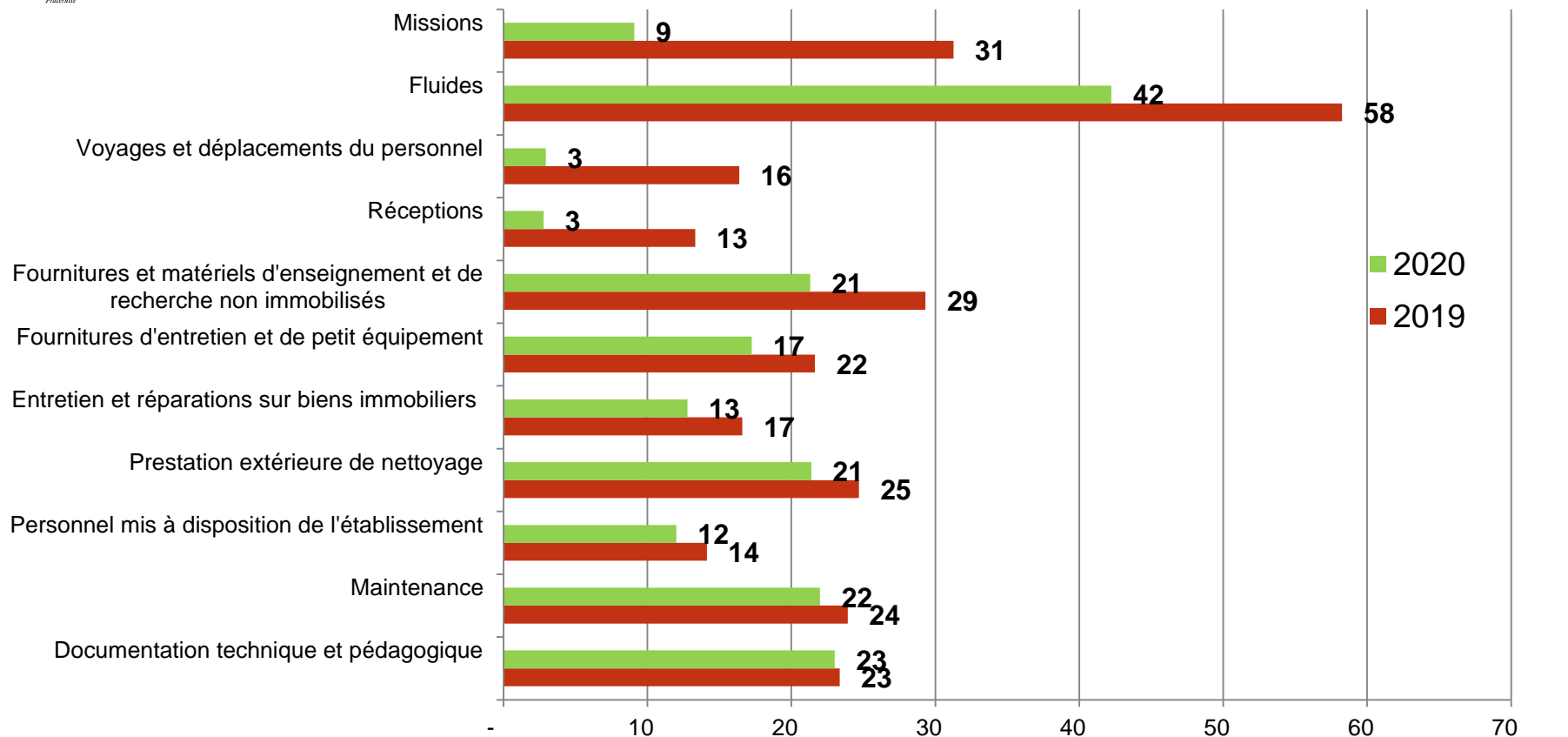
Impacts sur l'investissement immobilier



b. L'analyse des balances comptables laisse entrevoir des économies plus importantes ...

- En comparaison avec 2019, les établissements constatent **moins de charges courantes de fonctionnement** (hors personnel) sur la période de mars à juillet.
- L'écart constaté entre 2019 et 2020 a été évalué au total à **113 M€ sur un panel de 71 établissements**, entre mars et juillet.
- En extrapolant aux 160 établissements du P150, l'écart serait évalué à **257 M€, entre mars et juillet**.
- Sur les 31 lignes de charges examinées, seules **les prestations extérieures d'informatique** enregistrent une légère hausse (+113 K€).

Comparaison des charges courantes de fonctionnement, de mars à juillet (M€)

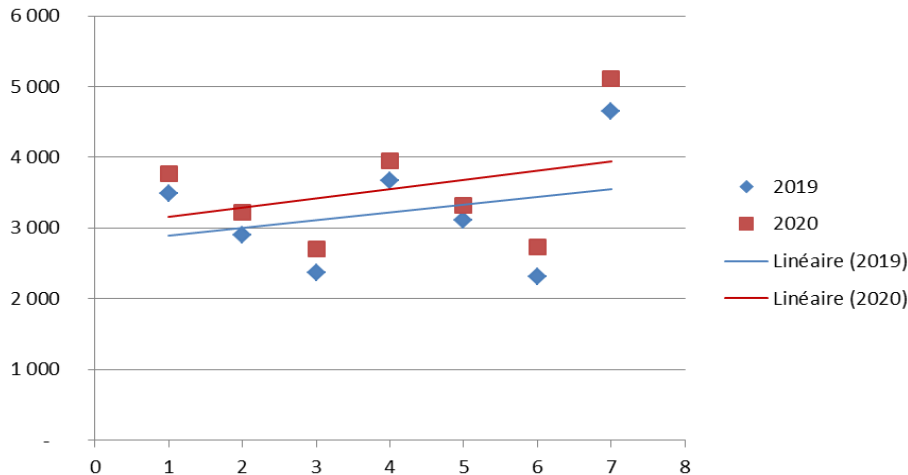


Comparaison avec les résultats de l'enquête auprès des établissements sur quelques postes de dépenses de fonctionnement

| Charges | Enquête (estimation à fin décembre) | Balances comptables (constat fin juillet) |
|--|--|--|
| Frais de déplacements, représentations , colloques | - 59 M€ | - 55 M€ |
| Fluides | -17 M€ | - 37 M€ |
| Fournitures | -13 M€ | -14 M€ |

... se traduisant par un gonflement de la trésorerie

Evolution de la trésorerie mensuelle 2019 et 2020 (M€)



| M€ | 2019 | 2020 | Ecart 2019-2020 |
|---------|-------|-------|-----------------|
| Janvier | 3 492 | 3 769 | 277 |
| Février | 2 896 | 3 226 | 331 |
| Mars | 2 370 | 2 710 | 340 |
| Avril | 3 677 | 3 951 | 273 |
| Mai | 3 115 | 3 325 | 210 |
| Juin | 2 312 | 2 736 | 424 |
| Juillet | 4 657 | 5 117 | 461 |

- Sur un panel de 115 établissements, les niveaux de trésorerie mensuelle 2020 sont supérieurs à ceux constatés en 2019, **en moyenne +330 M€** entre janvier et juillet.
- L'écart se creuse sur les mois de juin (+424 M€) et juillet (+461 M€).
- Hypothèses : économies, reports dans la mise en œuvre des opérations, retard dans les enregistrements comptables.
- Les prévisions 2020 présentaient un niveau de trésorerie estimé à 1 871 M€, très nettement inférieur au solde constaté à fin **juillet de 5 117 M€**.

2. Dialogue stratégique et de gestion 2020-21

Sommaire

1. Bilan du DSG 2020
2. Evolutions 2021 du DSG
3. Réflexions autour de perspectives de plus long terme

Rappels

Le dialogue stratégique et de gestion (DSG) recouvre deux réalités.

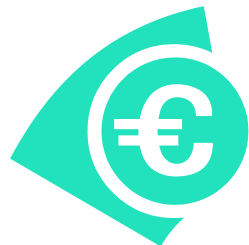
1. Il s'agit tout d'abord d'une **modalité de ventilation des moyens nouveaux entre les établissements** (ORE, réforme des études de santé ...), afin de mieux prendre en compte les besoins de chacun d'entre eux. Cette allocation différenciée des moyens se déroule dans le cadre de la première phase du DSG et se substitue à l'allocation plus mécanique qui préexistait, qui était fondée sur un modèle paramétrique.
2. Il s'agit ensuite de **financer des projets présentés par les établissements**, qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans le cadre des grandes politiques nationales portées par la DGESIP mais qui trouvent toute leur pertinence, en termes notamment d'innovation et d'amélioration des méthodes pédagogiques, en articulation avec le contrat quinquennal.

Bilan 2020 (1/3)

Quelques chiffres...



- ✓ 2019 : 10 établissements (expérimentation)
- ✓ 2020 : 84 établissements



- ✓ 4,5 M€ alloués en 2019
- ✓ 50 M€ prévus en 2020

Bilan 2020 (2/3)

Points positifs

- Dialogue renforcé entre les partenaires (rectorats/établissements/site/MESRI)
- Meilleure connaissance de la réalité des établissements pour le MESRI
- Notification des moyens 2020 dans les échéances prévues malgré le contexte de crise sanitaire
- Allocations différenciées entre les établissements tenant compte de divers indicateurs (démographie étudiante, taux d'encadrement, besoins spécifiques...)

Bilan 2020 (3/3)

Points à améliorer

- Mieux définir les rôles respectifs rectorat/DGESIP dans l'instruction des remontées et les notifications
- Améliorer la communication des moyens alloués au titre de la pré-notification (moyens soclés et EAP N-1) d'une part, et des moyens alloués au titre du DSG 2021 (moyens nouveaux) d'autre part
- Anticiper les règles d'attribution des moyens lors du financement d'un nouveau dispositif (exemple : plan santé)
- Faire coïncider calendrier du DSG et calendrier de gestion (notification initiale avril 2020)
- Éviter la multiplication de « petites » enveloppes : oui si, trajectoire financière, ...

Evolution 2021 du DSG - Un calendrier avancé (1/3)

Le calendrier du DSG est avancé pour permettre une notification des crédits du DSG1 dès le début de la gestion et des crédits du DSG2 au printemps.

- **Phase 1 : de septembre à décembre 2020**

- évaluation des impacts de la crise sanitaire
- bilan des moyens alloués en 2020 (ORE, plan santé, trajectoire financière...)
- arbitrages des moyens nouveaux 2021
- financements accordés au titre des projets stratégiques liés aux axes du contrat d'établissement (DSG phase 2)

- **Phase 2 : de janvier à mi-mai 2021**

- arbitrages sur les moyens alloués au début du second trimestre

Evolution 2021 du DSG - Un périmètre étendu (2/3)

- **Le DSG 1 porte sur l'allocations des moyens nouveaux hors LPR**
 - Moyens nouveaux au titre de la loi ORE et de la réforme des études de santé : créations de places supplémentaires, trajectoire financière et salariale, réforme du second cycle des études de santé
 - Moyens alloués pour répondre aux impacts de la crise sanitaire
 - au titre du plan de relance : places supplémentaires
 - évaluation des impacts financiers 2020 de la crise pour préparer les arbitrages de fin de gestion
- **Le DSG 2 traitera des financements accordés au titre des projets stratégiques**
- **Une partie des moyens de la LPR** sera attribuée dans le cadre du DSG en 2021, selon des modalités en cours de définition

Evolution 2021 du DSG

Des modalités de mise en œuvre améliorées (3/3)

- Le DSG s'appuiera sur les guides méthodologiques diffusés en 2019, ajustés à la marge
- L'allocation des moyens s'appuiera sur un bilan des actions financées en 2019 et 2020, étayé par des données objectivables
- Une liste d'indicateurs est transmise aux établissements pour nourrir les échanges sur l'expression des besoins : taux d'encadrement, SCSP/étudiant ...
- Les établissements transmettront les projections financières, taux de GVT, part des primes et indemnités/masse salariale

Réflexions autour de perspectives de plus long terme

- Faut-il maintenir des enveloppes distinctes (places, trajectoire financière, projets ...) ou tendre vers davantage de globalisation ?
- Faut-il déconcentrer davantage le dispositif pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'établissements entrant dans le périmètre du DSG et de la mise en place des recteurs délégués à l'ESRI ?
- Faut-il étendre les échanges dans le DSG à l'ensemble des moyens et ne pas le limiter à une discussion sur l'allocation des moyens nouveaux ?
- Comment mieux articuler le DSG avec le dialogue contractuel ?

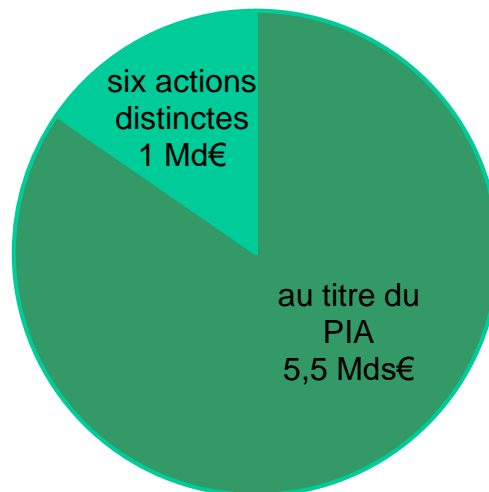
1. Perspectives budgétaires 2021

Sommaire

1. Le plan de relance
2. La LPR
3. L'enquête PAP/RAP

Le plan de relance (1/6)

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnelle de 100 Mds€, dont 6,5 Mds € sont consacrés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.



367 M€ pour l'enseignement supérieur pour adapter l'offre pédagogique et venir en aide aux étudiants précaires (2/6)

- **215 M€** pour l'adaptation de l'offre pédagogique, portant à la fois sur l'augmentation des capacités d'accueil et sur le développement de l'hybridation des formations ;
- **152 M€** pour l'aide aux étudiants précaires, à travers l'abaissement du prix du ticket U à 1€ pour les étudiants boursiers et l'augmentation de l'enveloppe destinée à la garantie par l'Etat des prêts étudiants.

215 M€ pour l'adaptation de l'offre pédagogique (enseignement supérieur) (3/6)

➤ 180 M€ pour la création de places

- 60 M€ par an sur 3 ans pour la création de 30 000 places dans l'enseignement supérieur (avec un objectif de 10 000 dès la rentrée 2020). Ces places seront ouvertes notamment :
 - dans les instituts de formations en soins infirmiers (5 300 places, dont 1 300 dès la rentrée 2020);
 - pour les formations bac+1 (6 500 places en 2021 dont 800 dès la rentrée 2020).

➤ 35 M€ pour le développement du numérique et de l'hybridation des formations :

- 25 M€ consacrés au développement de l'enseignement à distance et 10 M€ investis dans les plateformes et services numériques au profit des étudiants.

150 M€ pour l'aide aux étudiants précaires (vie étudiante) (4/6)

- **34 M€** budgétés sur le plan de relance seront consacrés :
 - aux cordées de la réussite pour 2 M€;
 - pour augmenter la garantie des prêts étudiants par l'Etat en 2020 et 2021 (32 M€).

- **118 M€** budgétés sur le programme 231 « vie étudiante » permettront de financer le ticket U à 1€ pour les étudiantes boursiers.

Rénovation énergétique des établissements (5/6)

- Une partie de l'enveloppe de 3,7 Mds€ prévue pour la rénovation des bâtiments de l'Etat sera destinée à la rénovation énergétique des établissements d'enseignement supérieur, aux organismes de recherche et aux œuvres universitaires et scolaires, en vue d'engager, à court terme des opérations de travaux et interventions nécessitant des investissements significatifs à caractère principalement énergétique.
- 2 appels à projet ont été lancés, afin de sélectionner et de financer les opérations qui proposeront une **réduction rapide et significative de la consommation énergétique** et un **engagement des marchés de travaux au plus tard le 31 décembre 2021**, suivi d'une mise en œuvre rapide.
- Le retour des candidatures **est attendu pour le 9 octobre 2020** pour une annonce des **projets sélectionnés d'ici fin novembre 2020**.

Le suivi de l'exécution (6/6)

- **Les crédits du Plan de relance sont budgétés sur une mission dédiée, pilotée par Bercy**, avec un programme correspondant à chacun des axes stratégiques (écologie, compétitivité et cohésion), à l'exception des crédits nécessaires au financement du ticket U à 1€ et des crédits ouverts en 2020, qui sont budgétés sur le programme 231 « Vie étudiante ».
- Chaque mesure fera l'objet d'un **pilotage régulier** sur la base d'un suivi de la **consommation des crédits** ainsi que de la **mise en place effective des mesures et de leur efficacité**. Des indicateurs d'activité et d'impact sont ainsi en cours de définition. Ils devront être alimentés régulièrement par les établissements.
- Les modalités d'exécution des crédits ne sont pas encore arrêtées (exécution sur le programme piloté par le ministère des finances avec délégation de gestion entre le programme de relance et les programmes du MESRI, ou une exécution sur les programmes 150 et 231 impliquant un décret de transfert).

La loi de programmation de la recherche (LPR) (1/3)

- Initié par le Président de la République et le Premier ministre, et porté par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Frédérique Vidal, le projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 dessine le paysage de la recherche française pour les dix prochaines années en lui donnant davantage de temps, de moyens et de visibilité. C'est la première fois qu'un projet de loi de programmation pluriannuelle est dédié à la recherche.
- Au titre du programme 150, **164 M€** sont inscrits au PLF 2021. Ils se décomposent en 72,8 M€ sur l'action « Recherche » (017) du programme et 91,2 M€ sur 7 autres actions.

La loi de programmation de la recherche (LPR) (2/3)

- Les mesures de la loi de programmation se décomposent en deux volets :
- un volet **ressources Humaines** (dont le chiffrage par établissement est en cours actuellement), afin de financer les mesures salariales portant sur les revalorisations indemnitaires, ainsi que des dispositifs relatifs à la valorisation et au recrutement des enseignants chercheurs ;
 - un volet « **Moyens pour la recherche** » d'un montant de 30 M€, dont 10 M€ seront consacrés aux moyens des laboratoires, 10 M€ pour le dialogue contractuel et 10 M€ au titre de la dotation au démarrage des jeunes chercheurs.

La loi de programmation de la recherche (LPR) (3/3)

- Sur l'action 17 « Recherche », les **72,8 M€ de moyens nouveaux** se décomposent ainsi :
 - 42,8 M€ permettant de financer des revalorisations indemnitaires et l'élargissement des dispositifs de recrutement des enseignants-chercheurs ;
 - 30 M€ pour les activités de recherches.

- Sur les 7 autres actions du programme (01, 02, 03, 05, 13, 14 et 15), le montant total s'élève à **91,2 M€** et porte exclusivement sur des mesures en faveur des ressources humaines.

3. Enquête PAP-RAP (1/1)

- Annexés au PLF et PLR, les projets annuels de performance et les rapports annuels de performance font partie des documents dont l'information au Parlement est obligatoire.
- La DGESIP conduit 2 enquêtes par an, sur une application en ligne *ad hoc* :
 - en février, portant sur le compte financier N-1 pour établir le volet opérateur du RAP dans des délais très contraints liés au calendrier de préparation du projet de loi de règlement ;
 - en juin/juillet, portant sur le budget initial de l'année N pour le PAP du projet de loi de finances de N+1.
- Le taux de retour des opérateurs pour ces enquêtes varie d'un exercice à l'autre, ce qui complexifie fortement les analyses demandées par la direction du budget et ne permet pas de respecter **l'obligation d'information du Parlement.**